

**Procès verbal du Conseil Municipal**  
**Du 11 décembre 2024**

Le mercredi 11 décembre 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Roland COUTOU.

Secrétaire de la séance : Martine LUGAGNE

**Présents** : Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Didier AFFRE, Bruno BESSIERES, ALAIN CAUQUIL, Yves MONDON, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES, Ophélie LAMOUREUX, Pierre-Franck LUYE

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Frédérique BEAUFUME, César LARRIBEAU

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 05 septembre 2024  
Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**  
**DASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 (N° DE \_048\_2024)**

Monsieur le Maire de Prémian rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article M.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vote à l'unanimité.

**REPRISE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LES HAMEAUX D'ICHIS FOUILHO ET LA**  
**PRADE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 023 2024 (N° DE \_049\_2024)**

Cette délibération a du être revotée pour que cette opération d'assainissement collectif soit réalisée selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement.

Vote à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME FONDS VERTS 2024 -**  
**RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL CONTENANT L'ECOLE -**  
**Annule et remplace DE 017 2024 (N° DE \_050\_2024)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité de constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Programme Fonds Verts 2024 - Rénovation énergétique Ecole, Cantine.

Cette demande concerne :

| Travaux prévus                                                             | Montants HT         |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Etude thermique                                                            | 1 732.80 €          |
| Travaux doublage, plafonds, chauffage/climatisation VMC, isolation toiture | 148 000.00 €        |
| Fournitures et pose Menuiseries RDC cantine, R+1 ECOLE, R+2, R+3           | 94 565,08 €         |
| <b>Soit un montant Total de</b>                                            | <b>244 297.88 €</b> |

Vote à l'unanimité

#### **ADHESION AUX CONTRATS COLLECTIFS DE PREVOYANCE PROPOSES PAR LE CDG DE L'HERAULT (N° DE\_051\_2024)**

##### **Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents**

Le Maire propose d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de PREMIAN ; de souscrire la garantie de base à adhésion facultative à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de l'exacte cotisation que l'agent doit à son assureur en protection prévoyance (garantie de base : 95 % de maintien du revenu net en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité).

Vote à l'unanimité.

#### **AUTORISATION DE PASSAGE ITINERAIRE VTT N°8 « PREMIAN-NOTRE DAME DE TREDOS » ET N°9 « LES CONTREFORTS DE VESOLES » (N° DE\_052\_2024)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de requalification de l'itinéraire VTT « PREMIAN-NOTRE DAME DE TREDOS » et N°9 « LES CONTREFORTS DE VESOLES ».

Ces itinéraires empruntant des propriétés de la commune, il est nécessaire d'engager une convention d'autorisation de passage temporaire.

Cette convention n'est pas constitutive de servitude.

Engagée à titre gratuit, elle court sur une durée de 10 ans et est renouvelable par tacite reconduction. Elle décharge de la responsabilité de la commune tous incidents relatifs à la pratique du VTT sur ses propriétés, à l'exception de ceux inhérents à la pratique de la chasse ou des dommages résultant d'un défaut d'exercice de ses prérogatives, par le Maire dans la cadre de ses pouvoirs de police ou du fait du propriétaire.

Vote à l'unanimité

#### **REDEVANCE PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (N° DE 053 2024) - DES RESEAUX DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025 (N° DE 054 2024)**

Monsieur le Maire présente le nouvelle tarification de l'agence de l'eau au 01/01/2025.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable » à 0.43 € HT / m3
  - et de deux redevances pour performance
- performance des réseaux d'eau potable » fixée à 0.01 € HT / m3
- performance des systèmes d'assainissement collectif fixée à 0.01 € HT / m3.

Vote à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Compte rendu de chantier au Fils des Arts : début du chantier en janvier 2025
- Rencontre avec Monsieur le Président du Conseil Départemental qui a rappelé les difficultés financières du Conseil Départemental et la baisse des aides pour les communes.
- Ecole : une rencontre avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de Bédarieux qui n'a pas mentionné de danger pour une fermeture de poste.
- Transfert de compétence eau - assainissement : l'ancien premier ministre a fait valider par le Sénat un projet de loi rendant ce transfert optionnel. Rien n'est validé définitivement. Le Conseil Municipal valide l'idée de participer à un groupe de réflexion pour la création d'un syndicat avec les communes voisines.

Eclairage public : le programme de remplacement de l'ensemble des luminaires est clos.

### **SEANCE LEVEE A 20h30**

Martine LUGAGNE,  
Secrétaire de séance



Roland COUTOU,  
Le Maire



## LISTE RÉCAPITULATIVE

### Séance du 11 décembre 2024

| DATE       | NUMERO      | OBJET                                                                                                                                                                     |
|------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11/12/2024 | DE_048_2024 | ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC<br>DASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023                                                                         |
| 11/12/2024 | DE_049_2024 | REPRISE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LES HAMEAUX D'ICHIS FOUILHO ET LA PRADE -<br>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION<br>DE_023_2024                                     |
| 11/12/2024 | DE_050_2024 | DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU<br>PROGRAMME FONDS VERTS 2024 -<br>RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT<br>COMMUNAL CONTENANT L'ECOLE - Annule et<br>remplace DE_017_2024 |
| 11/12/2024 | DE_051_2024 | ADHESION AUX CONTRATS COLLECTIFS DE<br>PREVOYANCE PROPOSES PAR LE CDG DE<br>LHERAULT                                                                                      |
| 11/12/2024 | DE_052_2024 | AUTORISATION DE PASSAGE ITINERAIRE VTT<br>N°8 « PREMIAN-NOTRE DAME DE TREDOS » ET<br>N°9 « LES CONTREFORTS DE VESOLES »                                                   |
| 11/12/2024 | DE_053_2024 | REDEVANCE PERFORMANCE DES RESEAUX<br>D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025                                                                                                      |
| 11/12/2024 | DE_054_2024 | REDEVANCE PERFORMANCE DES RESEAUX<br>DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT<br>COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025                                                                         |